

## REUNION DU 27 MARS 2012

L'an deux mille douze, le vingt sept mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LA DOUZE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sur convocation en date du vingt mars deux mille douze et sous la présidence de monsieur Jean-Claude VIBIEN, Maire.

**Présents** : Messieurs Jean-Claude VIBIEN, Christian AUTHIER, Philippe POMPOUGNAC, Horacio FERREIRA, Jean-François ROUMANIE, Jean-Christophe QUENTIN. Mesdames Christiane BARROT, Béatrice MOREAU, Corinne FERREIRA, Nathalie PEYNAUD, Pascale GOURSAUD.

**Excusés** : Yves FONTAN qui a donné procuration à Pascale GOURSAUD.

Christophe LAVAURE qui a donné procuration à Christian AUTHIER.

Stéphane DE GUGLIELMI qui a donné procuration à Jean-François ROUMANIE.

**Secrétaire** : Jean-Christophe QUENTIN.

**Ordre du jour** : Examen et vote du compte administratif du budget principal, examen et vote du compte administratif du budget assainissement, préparation des budgets primitifs, école : création d'une 6<sup>ème</sup> classe, renouvellement ligne de trésorerie, subventions aux associations, convention Espace Economie Emploi et Mission Locale, adhésion AGRN, projet de création d'un parking, divers.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2011 : BUDGET PRINCIPAL ( 11 – 2012 ).

Le conseil municipal procède à l'élection du président de séance : Christiane BARROT est élue à l'unanimité.

M. le Maire présente le compte administratif 2011.

Le montant total des mandats émis s'élève à : **1 040 012,67 € (777 374,52 € en fonctionnement, 262 938,15 € en investissement).**

Le montant total des titres émis s'élève à **1 112 084,72 € (797 320,04 € en fonctionnement, 314 764,68 € en investissement).**

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à : **19 945,52 €.**

Le résultat de la section d'investissement s'élève à : **52 126.53 €.**

Le solde de fonctionnement N-1 est de **87 850,03 €.**

Le solde d'investissement N-1 est de **- 101 002,2 €.**

Le résultat cumulé de la section d'investissement est donc de **- 48 875,67 €**, le résultat cumulé de la section de fonctionnement étant de **107 795,55 €**, le solde du résultat de l'exécution est de **58 919,88 €**

Le montant des restes à réaliser en dépenses s'élève à **219 517 €.**

Le montant des restes à réaliser en recettes s'élève à **182 129,22 €.**

Mme BARROT intervient : « Je ne suis pas une grande spécialiste des budgets, mais au regard des trois derniers exercices et avec le peu que j'ai appris en formation, je me pose un certain nombre de questions. Voici quelques chiffres à l'appui, si nous reprenons la présentation générale du compte administratif page 5, et, en parallèle les exercices 2009 et 2010, la réalisation de l'exercice en fonctionnement en 2009 dégagait plus de 130.000 € d'excédent, en 2010 autour de 100.000 €, en 2011 nous n'atteignons pas les 20.000 €. Avec un tel resserrement de l'excédent, sur quels postes peut – on envisager de faire des économies dans la préparation du budget 2012 ?

Depuis trois ans on perd une masse énorme de l'excédent, alors que c'est avec l'excédent qu'on paye le remboursement de la dette en capital. Il y a une règle de remboursement du capital des emprunts qui doit être couvert par cet autofinancement. Or, Page 16, le remboursement du capital en 2011 est de 69.000 € environ.

On doit ajouter à ceci l'augmentation entre 2009 et 2011 des frais de personnel qui augmentent pratiquement de 100.000 €, même si un certain nombre de postes provisoires sont partiellement remboursés, ils ne le seront plus dans le budget 2012. Je souhaite que le planning du personnel soit communiqué aux élus afin qu'ils sachent comment sont occupés les différents postes.

De plus, en dépenses de fonctionnement : l'eau passe 2.700 € à 7.300 € entre 2009 et 2011. Une facture de 3.400 € serait remboursée pour une fuite mais il est quand même difficile d'accepter qu'il faille attendre 3.400 € de Véolia pour s'apercevoir qu'il y avait une fuite. Les combustibles passent de 6.600 € à 11.300 €. Là aussi, même si les prix ont augmenté c'est quand même pratiquement le double, quand aux carburants, ils passent de 1.350 € en 2009 à 6.200 € en 2011 pour atteindre 8.000 €, en 2011.

Toutes ces augmentations nous inquiètent pour le budget à venir et l'on ne peut que s'interroger sur ce compte administratif ».

Mme PEYNAUD demande le détail des dépenses de carburant par véhicule.

Mme FERREIRA note également que les dépenses de personnel ont fortement augmenté, près de 100 000 € en 2 ans, alors que dès le début du mandat il avait été dit qu'il y avait suffisamment de personnel et que ces frais étaient importants.

En réponse aux observations sur les frais de personnel, M. le Maire précise qu'il est nécessaire de disposer de suffisamment de personnel pour encadrer les enfants, ce qui est demandé par les parents d'élèves. Concernant les dépenses de carburant, M. le Maire indique qu'il existe du stock : 2 000 l de gas oil rose et 1 200 l de blanc. Chaque véhicule a un carnet d'entretien, il sera présenté aux élus.

Les membres du conseil municipal procèdent au vote du compte administratif, à bulletin secret.

Votes pour : 5

Votes contre : 2

Abstentions : 6

Le compte administratif 2011 du budget principal est adopté.

#### [AFFECTION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011 \(12 – 2012\).](#)

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation et considérant les éléments suivants :

Le résultat cumulé de la section d'investissement étant de - **48 875,67 €** (reprise au 001),

Le Besoin de financer les restes à réaliser étant de **37 387,78 €**,

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

#### AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(crédit du compte 1068 au B.P. 2012)

**86 263,45 €**

2) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2012 ligne 002

(report à nouveau créditeur)

**21 532,10 €**

**TOTAL : 107 795,55 €.**

Les membres du conseil municipal procèdent au vote de la reprise des résultats antérieurs et à l'affectation du résultat cumulé.

Votes pour : 12

Abstention : 1 (Jean-Christophe QUENTIN)

#### [COMPTE DE GESTION 2011 : Budget principal \(13 – 2012\).](#)

Le Conseil Municipal constate l'identité des valeurs entre le compte de gestion du receveur et le compte administratif dressé par le maire, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et ainsi approuve le compte de gestion établi par monsieur le receveur.

Les membres du conseil municipal procèdent au vote du compte de gestion.

Votes pour : Jean-Claude VIBIEN, Christian AUTHIER, Philippe POMPOUGNAC, Horacio FERREIRA, Béatrice MOREAU, Corinne FERREIRA, Nathalie PEYNAUD, Pascale GOURSAUD, Yves FONTAN Christophe LAVAURE

Abstentions : Jean-François ROUMANIE, Stéphane DE GUGLIELMI, Christiane BARROT, Jean-Christophe QUENTIN.

Le compte de gestion 2011 du budget principal est adopté.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2011 : BUDGET SERVICE D'ASSAINISSEMENT (14 – 2012).

M. le Maire présente le compte administratif 2011 du service assainissement.

Le montant total des mandats émis s'élève à : **331 731,72 € (24 264,27 € en fonctionnement, 307 467,45 € en investissement).**

Le montant total des titres émis s'élève à **223 091,31 € (26 442,32 € en fonctionnement, 196 648,99 € en investissement).**

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à : **2 178,05 €**

Le résultat de la section d'investissement s'élève à : **- 110 818,46 €.**

Le solde de fonctionnement N-1 est de **6 055,56 €.**

Le solde d'investissement N-1 est de **101 164,91 €.**

Le résultat cumulé de la section d'investissement est donc de **- 9 653,55 €**, le résultat cumulé de la section de fonctionnement étant de **8 233,61 €**, le solde du résultat de l'exécution est de **- 1419,94 €.**

Le montant des restes à réaliser en dépenses s'élève à **90 000 €.**

Le montant des restes à réaliser en recettes s'élève à **115 021,55 €.**

Les membres du conseil municipal procèdent au vote du compte administratif :

Votes pour : 13.

Le compte administratif 2011 du budget assainissement est adopté.

## AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011 (15 – 2012).

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011, budget assainissement, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

Le résultat cumulé de la section d'investissement étant de **- 9 653,55 €, €** (reprise au 001)

Le Besoin de financer les restes à réaliser étant de **- 25 021,55 €,**

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :**

### AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 au B.P. 2012)	<b>0 €</b>
2) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2012 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	<b>8 233,61 €</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>8 233,61 €</b>

Les membres du conseil municipal procèdent au vote de la reprise des résultats antérieurs et à l'affectation du résultat cumulé.

Votes pour : 13.

## COMPTE DE GESTION 2011 : Budget d'assainissement (16- 2012).

Le Conseil Municipal constate l'identité des valeurs entre le compte de gestion du receveur et le compte administratif dressé par le maire, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et ainsi, à l'unanimité, approuve le compte de gestion établi par monsieur le receveur.

Les membres du conseil municipal procèdent au vote du compte de gestion.

Votes pour : 13

Le compte de gestion 2011 du budget assainissement est adopté.

## PREPARATION DES BUDGETS PRIMITIFS.

### Budget principal.

M. le Maire propose de prévoir les dépenses d'investissement suivantes (montants TTC) :

#### Travaux d'aménagement de la traverse des versannes,

Travaux tranche 1 : 380 000 €.

Travaux tranche 2 : 205 000 €.

Mme FERREIRA demande si une demande de subvention au titre des fonds de concours a été présentée à la communauté de communes.

M. VIBIEN indique qu'une demande sera déposée.

Mme PEYNAUD demande des précisions sur la nature des travaux de la traverse des Versannes et les caractéristiques de chacune des tranches.

M. VIBIEN indique que les Versannes sont concernés par 3 chantiers :

- ♦ Les travaux d'assainissement.
- ♦ L'enfouissement des réseaux.
- ♦ L'aménagement de la traverse : réfection de la voirie, création d'espaces verts, de trottoirs et plantations. La première tranche concerne la partie la plus agglomérée et la deuxième tranche les extrémités.

#### Travaux bâtiments communaux

(travaux église, couverture APC, ateliers Fon La Douze) : 180 000 €.

#### Ecole,

Travaux 6<sup>ème</sup> classe et divers : 6 000 €.

Le conseil municipal est informé de la création d'une classe supplémentaire, par arrêté de Mme la Directrice académique de l'Education nationale en date du 22 février 2012, à compter de la rentrée scolaire 2012/2013.

En conséquence, il est proposé de procéder aux aménagements suivants : réaménagement du bloc sanitaires et entrée, réfection du sol et peinture de la salle de motricité, réfection du sol PVC du dortoir, pour un montant d'environ 12 000 € dont 6 000 € de travaux réalisés en régie par le personnel communal.

Mme PEYNAUD propose de mettre en place une classe mobile, comme cela se fait lors de travaux dans les établissements scolaires. Cette salle provisoire permettrait d'accueillir les activités de motricité, car il ne sera pas facile, surtout pour les plus jeunes enfants, de parcourir la distance jusqu'à la salle du forum. Cette proposition permettrait de parer à l'urgence, par praticité, mais il est nécessaire de repenser cette école pour les années à venir, dans les 10 à 15 ans, en se référant à l'état civil et aux chiffres de l'INSEE.

Mme BARROT note qu'il faut se féliciter d'apprendre la création d'une 6<sup>ème</sup> classe à La Douze ce qui permettra d'abaisser les effectifs des classes pour le bien être des enfants. Elle demande s'il est possible de solliciter la communauté de communes pour aider, en urgence, à la mise en place de cette classe qui va fonctionner provisoirement dans un local qui servait aux activités physiques qui auront lieu ailleurs.

M. VIBIEN indique que, compte tenu de l'urgence à aménager cette nouvelle classe, les travaux vont débuter très prochainement, dès Pâques.

#### Voirie

Travaux de voirie : 30 000 €.

Terrains (acquisitions chemins, honoraires de géomètre) : 6 000 €.

Acquisition de panneaux et matériel de voirie : 3 700 €.

Acquisition tondeuse : 3 300 (Kubota diesel, matériel professionnel d'occasion).

#### Travaux réseaux / éclairage pub

Enfouissement réseaux Versannes : 25 000 €.

Déplacement candélabres Le Breuilh : 5 500 €.

#### Urbanisme

Carte communale : 3 020 €.

### **Acquisitions**

Matériel de bureau et informatique : 1 200 €.

Acquisitions mobilier scolaire,

Chambre froide et poêle : 5 500 €.

Acquisition défibrillateur et divers : 5 500 €.

**Travaux en régie** : 13 000 €.

### **Remboursement emprunts.**

Travaux bâtiments, bourg, halle : 37 000 €.

Electrification : 23 600 €.

Voirie forestière : 3 100 €.

**Solde N-1et divers** : 93 730 €.

**Le total des ces dépenses s'élèvent à 1 030 000 €.**

Les recettes attendues sont :

**Subventions église** :125 000 €.

**Emprunt FCTVA église** : 32 000 €.

**Emprunt enfouissement réseaux** : 25 000 €.

**Subventions traverse des Versannes** : 311 550 €.

**FCTVA** : 8000

**Affectation, amortissement et divers** : 151 160 €.

**Le total des recettes s'élèvent à 652 700 €.**

Le solde, soit ~ 377 000 € environ devra être financé par le virement de la section de fonctionnement, d'où la nécessité de maîtriser les dépenses de cette section, et le recours à l'emprunt.

### **Taux des taxes directes locales .**

Le produit des taxes locales s'élève à 279 193 €.

Les compensations et autres produits s'élèvent à 44 546 €.

Compte tenu des augmentations de bases dues notamment aux nouvelles constructions et à la revalorisation forfaitaire de 1,80 % des valeurs locatives, le produit est en augmentation de 10 700 € / 2011.

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages en période de crise.

### **Les dotations de l'Etat.**

Les dotations forfaitaires augmentent de 2 400 €, soit 1,4 %.

Le montant des autres dotations n'est pas encore connu (dotations de solidarité locale et de péréquation).

### **Budget assainissement.**

Les travaux d'assainissement des Versannes sont achevés, les roseaux seront plantés à la fin du printemps. La station étant en fonctionnement depuis la fin d'année 2011, 9 usagers se sont raccordés au réseau.

Le paiement du solde des travaux, prévu en restes à réaliser des dépenses inscrites au budget 2011, sera effectué dès réception du décompte final par le bureau d'études SOCAMA. Le solde des subventions, prévu également en restes à réaliser, sera versé après paiement des dernières factures. En attente de ce versement, il sera nécessaire d'utiliser une ligne de trésorerie.

Les dépenses de fonctionnement 2012 (contrôle par le SATESE, fournitures diverses, fluides, remboursement des emprunts et entretien de la pompe des Versannes par HYDREL) seront financées par les recettes (taxe de raccordement, redevance et subvention de l'Agence de l'Eau).

### RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE (17- 2012).

Afin de procéder au paiement du solde des travaux d'assainissement aux Versannes, en attente du versement du solde des subventions du Département, de l'Agence de l'Eau et de l'Etat, le conseil municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès de La Caisse Régionale de Crédit Agricole. Le montant est de 90 000 €. La durée est de 1 an, le taux d'intérêt annuel variable est calculé avec l'index Euribor moyen 1 mois, marge 1,40%, la valeur de base de l'index connue à l'émission du contrat étant de 0,627, le taux de départ est de 2,027 %, modifiable chaque mois. La commission d'engagement est de 100 €.

### SUBVENTIONS ASSOCIATIONS (18-2012).

Il a été demandé aux associations communales de remettre en mairie un dossier de demande de subvention. Après avoir pris connaissance des projets d'action, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Amicale des Bonnes Volontés :	500 €.	(Jean François ROUMANIE et Stéphane DE GUGLIELMI s'abstiennent pour cette subvention)
Histoire et Patrimoine :	350 €	
Club de football :	1 200 €	
Fanfare Rouffignac :	200 €	
APF :	50 €	
Lutte contre le cancer :	100 €	
Fondation Mémoire Déportation :	100 €	
Anciens combattants 39-45 :	50 €	
CATM :	50 €	
Foyer socio éducatif de Vergt :	70 €	
Club des retraités :	100 €	
Secours populaire :	50 €	
Fondation du Patrimoine :	60 €	

L' Amicale Laïque ne sollicite pas de subvention mais demande que la commune finance le feu d'artifice de la fête de LA DOUZE. Le montant est de 1300 € TTC. Le conseil municipal accepte.

### CONVENTIONS ESPACE ECONOMIE EMPLOI ET MISSION LOCALE..

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les conventions Espace Economie Emploi et Mission Locale dont l'objet est d'aider à la recherche d'emploi et d'attribuer une subvention d'un montant de 312,90 € à l'Espace Economie Emploi et de 521,50 € à Mission Locale.

Mme FERREIRA demande des chiffres sur l'action de ces organismes : combien de personnes ont été reçues, et combien ont retrouvé un emploi.

M. le Maire indique que ces chiffres seront communiqués lors du prochain conseil. La délibération est donc reportée.

### ADHESION AGRN ( 19 – 2012).

M. le Maire présente les missions de l'AGRN (atelier géographique rural numérique); système informatique de géographie dédié aux collectivités locales.

Le logiciel permet de disposer des documents cartographiés suivants : cadastre actualisé, fonds traditionnels (SCAN 25), PPRI, gestion de la voirie, circuits scolaires, réseaux divers, logiciel de gestion des cimetières.... Les cartes sont superposables.

Il est proposé d'adhérer à cette association, par convention. Le montant annuel est de 500 €.

Le conseil municipal procède au vote :

Votes pour : Jean-Claude VIBIEN, Christian AUTHIER, Philippe POMPOUGNAC, Horacio FERREIRA, Béatrice MOREAU, Nathalie PEYNAUD, Pascale GOURSAUD, Yves FONTAN, Christophe LAVAURE, Jean-François ROUMANIE, Stéphane DE GUGLIELMI, Christiane BARROT.

Abstentions : Jean-Christophe QUENTIN, Corinne FERREIRA.

L'adhésion à l'AGRN est acceptée.

## PARKING DANS LE PARC DU BOURG .

M. le Maire rappelle la proposition d'aménagement d'un parking dans l'actuel parc : 16 places de stationnement (ce nombre pourrait être réduit à 12) dont 2 réservées aux handicapés. La surface resterait castinée, les arbres et les massifs seraient conservés.

M. le Maire remet aux membres du conseil municipal un courrier reçu en mairie accompagné d'une pétition défavorable à la création de ce parking et signée par 122 personnes. Il précise qu'une autre pétition, favorable au parking, a été signée par 150 personnes, habitants de la commune ou clients de passage. Il note qu'il est particulièrement pénible d'avoir à traiter ce type de polémique, alors que ce projet modifie peu le parc et serait utile, surtout entre midi et deux, afin d'éviter les stationnements sur les trottoirs, ce qui a déjà provoqué des problèmes de circulation lorsqu'un véhicule encombrant veut passer. En conséquence, M. le Maire, informe qu'un arrêté municipal sera pris afin de créer 14 places de stationnement dont deux réservées aux personnes handicapées. Ce parking n'est pas prévu pour être permanent et le stationnement sera limité à 24 h.

Mme PEYNOT, propose, compte tenu que la population est divisée, qu'un référendum soit organisé.

Horacio FERREIRA propose un parking non définitif, géré par les propriétaires du Bar Restaurant Le Palmyre, en fonction des besoins.

Corinne FERREIRA ajoute qu'une convention pourrait permettre à ces commerçants d'autoriser l'accès des véhicules entre 11h et 15h et, en dehors de ces horaires, le parking serait fermé aux véhicules par une chaîne. Elle rappelle qu'il avait été noté, lors d'un précédent conseil, que les riverains seraient consultés.

Mme BARROT souhaite que les commerces travaillent, mais aussi que l'histoire de ce parc, qui est un lieu de vie, soit prise en compte.

M. le Maire pense qu'il n'est pas judicieux d'organiser un référendum, quant à une convention entre la commune et les commerçants, cela constituerait une appropriation qui n'est pas souhaitable.

## INTERVENTIONS .

Corinne FERREIRA demande si un agent a été désigné sur la commune afin de se rendre chez les personnes qui ne peuvent se déplacer et qui souhaitent faire établir une procuration pour le prochain vote.

Horacio FERREIRA regrette que l'eau de la fontaine du bourg se perde et demande s'il est possible d'y remédier.

M. le Maire répond que pour l'instant la commune n'a pas reçu la liste des OPJ (officiers de police judiciaire). Pour ce qui concerne la fontaine, un devis d'étanchéité sera demandé.

Par ailleurs, M. le Maire tient à signaler que lors cette séance, un groupe du public s'est autorisé à boire une bouteille de champagne, ce qui contrevient aux règles élémentaires de la tenue d'une séance en conseil municipal.

La séance est levée à 22 heures.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.